

		<p>3.3.16. Le plan d'action est composé d'activités concrètes</p> <p>3.3.17. Le plan d'action comporte des objectifs faciles à atteindre</p> <p>3.3.18. Budget, états financiers vérifiés</p> <p>3.3.19. Mode de suivi des ressources humaines (probation, support, évaluation)</p>	Monitoring 1,2,3,GO !
4. Action en partenariat	4.1. Lien de partenariat	<p>4.1.1. Information</p> <p>4.1.2. Planification et coordination conjointe</p> <p>4.1.3. Réalisation conjointe</p> <p>4.1.4. Référence</p>	Bilans <i>SIPPE</i>
	4.2. Arrangements de partenariat	<p>4.2.1. L'égalisation des rapports de pouvoir entre les acteurs</p> <p>4.2.2. La co-construction de l'action</p>	Bilodeau et Allard, à paraître en 2007
	4.3. Synergie des partenariats	<p>4.3.1. Efficace : interaction productive (pont entre les différentes cultures, partage du pouvoir, dialogue ouvert)</p> <p>4.3.2. Efficience : engagement dans des rôles qui correspondent aux forces et intérêts des acteurs</p>	Bilodeau et Allard, à paraître en 2007
5. Harmonisation des politiques publiques	5.1. Engagement organisationnel	<p>5.1.1. Positionnement du CESS au plus haut niveau (CA et direction) exprimant une volonté d'agir dans une perspective et à travers une politique et un projet institutionnel de DC, traduite dans des modes concrets d'action, incluant une responsabilité spécifique (poste, tâche) pour l'actualisation du DC</p> <p>5.1.2. Une place et un recours appropriés à l'organisation communautaire du CLSC, comme pratique professionnelle et expertise acquise au plan du processus de DC</p> <p>5.1.3. Des ressources financières et humaines suffisantes consacrées aux actions de consultation interne et externe, et à la mobilisation des partenaires sur des projets et dossiers reconnus comme majeurs ou urgents pour la communauté</p> <p>5.1.4. La valorisation de la formation continue au DC, à acquérir de préférence en collaboration entre acteurs internes et externes, gestionnaires et intervenants, professionnels cliniques et communautaires</p>	Bourque & Mercier, 2008
	5.2. Soutien régional de la santé publique	<p>5.2.1. Soutien régional aux actions locales</p> <p>5.2.2. Influence régionale auprès des partenaires régionaux</p> <p>5.2.3. Influence régionale auprès des instances nationales</p>	